

#Portrait : Levine Keszler, le financement au service du restructuring

21 SEPTEMBRE 2023



Cabinet d’avocats spécialisé en *corporate finance* et au *private equity* et dédié au *small* et *midcap*, Levine Keszler s’invite dans le *restructuring* par les dossiers de restructuration financière. Proposant une alternative aux firmes internationales, le cabinet, qui ne dispose pas d’une équipe *restructuring* dédiée lui permettant d’intervenir en judiciaire, délivre en revanche une expertise rare en restructuration financière conduite dans un cadre amiable. Portrait d’une équipe au positionnement singulier, emmenée par Aude Manzo-Keszler, accompagnée d’Anne-Sophie Guilbaud et récemment rejoint par Grégoire Verchin.

Avocate aux barreaux de Paris et New York, formée ses premières années chez Clifford Chance puis Gide, Aude Manzo-Keszler découvre le *restructuring* financier chez Weil Gotshal & Manges. Elle poursuit ensuite son chemin chez August & Debouzy, avant de rejoindre Brown Rudnick, puis de cofonder Levine Keszler avec Serge Levine. Intervenant aujourd'hui tout autant en *in bonis*, qu'en procédure amiable, l'avocate n'en est pour autant pas moins entièrement dédiée au financement. Mais pour elle, l'un ne va plus sans l'autre, ce positionnement lui offrant une complémentarité enrichissante. Les premières décisions d'application des classes de parties affectées viennent par exemple enrichir la rédaction des clauses de subordination dans les contrats de financement. Et plus globalement, si le *restructuring* lui « *apporte une vision plus pragmatique et une sensibilité plus business, la structuration d'opérations in bonis [lui] permet de garder du recul et de développer une pratique plus sophistiquée et plus technique* ».

Dotée d'un franc parlé rafraichissant, elle met un coup d'accélérateur dans les dossiers

Souvent nommée dans les dossiers par les actionnaires, mais également par le *management*, l'avocate intervient peu côté créanciers. Impliqué dans des opérations dont la dette va de 1 à 50 millions d'euros, Levine Keszler apporte au marché du *small* et *midcap* une pratique souvent exclusive des grands cabinets internationaux. « *Pugnace* » pour Hadrien de Lauriston, avocat associé chez Hoche, « *volontaire, courageuse et assurée* » pour Sandra Beladjine, administrateur judiciaire associée chez BCM qui connaît Aude depuis leurs années communes chez Weil Gotshal & Manges, l'avocate « *comprend bien les rapports de force et évalue vite ce que son client peut, et ne peut pas, obtenir* » pour l'administrateur judiciaire. « *Équilibrée dans ses positions, en défense de son client tout en préservant la valeur de l'entreprise et le convaincant de faire un pas vers la résolution des difficultés* » pour Théophile Fornacciari, administrateur judiciaire associé chez FHB et fiduciaire, « *elle est dotée d'un franc parlé rafraichissant* » pour Lou Fléchar, administrateur judiciaire associé chez CBF, et sait « *intervenir quand c'est opportun, sans chercher à se montrer à tout prix* ». Le résultat ? « *Elle a un côté bulldozer et est capable de mettre un coup d'accélérateur dans un dossier qui patine* » abonde Arthur Bertin, dirigeant de Pono Technologies qui loue ses capacités à emmener les parties sur l'essentiel et à débloquer les situations. « *En équitation, si Aude faisait du dressage, elle ferait sauter une vache à deux mètres* » image le spécialiste de la fiducie !

Remarquée pour son franc parlé, l'avocate manifeste malgré tout d'incontestables capacités d'adaptation. « *Pédagogue et faisant preuve de clarté dans l'exposé des solutions et la présentation de la tactique qu'elle propose, elle a une communication facile. Sachant très bien s'adapter à la typologie de ses interlocuteurs, elle sait être très direct avec nos actionnaires américains, en rondeur avec leurs relais anglais, tout en sachant en France parler le même langage que le chef d'entreprise pour permettre à ce microcosme de mieux se*

comprendre et appréhender des sujets juridiquement très techniques et pointus pour les aider à prendre les bonnes décisions » résume Patrick Remot, directeur juridique et Compliance de Clear Channel France.

Intervenant sur deux marchés, l'avocate se dédie cependant à une seule activité : le financement

Apportant « au *restructuring* une brique financement, avec les standards des grands cabinets, mais l'agilité des plus petites structures » pour l'avocat Emmanuel Huet, Associé EH Legal, elle offre une compétence rare sur le marché du *small* et *midcap*. Car pour l'avocat spécialisé en restructuration qui la côtoie depuis leur rencontre chez Clifford Chance « *elles se distinguent des avocats de « pur » financement par une très bonne compréhension du cadre restructuring* ». Elle a acquis « *les réflexes du restructuring et se distingue des avocats de pur financement dans nos opérations de renégociations amiables* » confirme Hadrien de Lauriston. A la pointe sur « *les sujets fiduciaires et les problématiques de financement, elle apporte de l'assurance dans la refonte des documentations financières et le fait dans des dossiers où l'on ne peut pas toujours faire intervenir des gros cabinets* » confirme Théophile Fornacciari. « *Elle apporte à l'écosystème des restructurations sa compréhension du monde financier sans ni se laisser emmener, ni nous emmener inutilement, dans des clauses toujours plus alambiquées* » ajoute Lou Fléchar.

De son côté, si l'associée de Levine Keszler observe un marché qui se durcit où les banques se montrent de plus en plus frileuses et imposent systématiquement un cadre amiable pour encadrer les renégociations, elle juge le système amiable français « *efficace et rapide* » pour restructurer une dette, tout du moins lorsque l'on « *en connaît les us et coutumes* » concède-t-elle. Et si les juridictions affinent encore les modalités d'application des classes de parties affectées au gré des dossiers, les règles sont claires en ce qui concernent l'exécution des suretés. Mais elle déplore en revanche que le cadre des procédures amiables demeurent encore trop peu attractifs dans la recherche de nouveaux financements tiers et estime que « *les prêteurs internationaux aimeraient encore davantage de soutien pour l'argent frais* ».

Associée au sein d'un cabinet à taille humaine composé de 6 associés et 6 collaborateurs, Aude Manzo-Keszler peut compter sur son équipe composée de Grégoire Verchin, passé par Archers, Wilhelm, Chemouny et Chammas & Marcheteau, et Anne-Sophie Guilbaud, également avocate au barreau de New York et également passée par Archers, avant de rejoindre Levine Keszler. Ensemble, à la manœuvre dans pas moins de 19 dossiers sur la seule année 2022, l'équipe enchaîne les opérations de financement et restructurations financières. Avec une première partie d'année 2023 fortement marquée par les restructurations, les avocats, qui jusque là avaient une activité à 70 % en *in bonis* et à 30 % en restructuration amiable, observent un re-équilibre vers une

activité pour moitié composée de dossiers *in bonis* et pour l'autre moitié de renégociations amiables. N'intervenant pas en phase judiciaire, l'équipe, qui ne s'interdit pas d'associer un jour un associé dédié, s'invite déjà dans de plus en plus de dossiers *small* et *midcap* amiable et imprime chaque jour un peu plus sa marque.

Par Cyprien de Girval